



La Région nous informe de la mise en place, à compter de la rentrée de septembre 2026, d'une nouvelle cagnotte dédiée aux bénéficiaires du PASS'Région seniors qui vise à faciliter l'accès à une offre d'activités diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Chaque titulaire du PASS'Région seniors bénéficiera automatiquement d'un crédit de 15 € à partir du 1er septembre 2026, destiné à contribuer au financement de son adhésion annuelle à une association proposant des activités sportives, culturelles ou de loisirs dans le cadre d'une pratique régulière et collective.

Le système PASS'Région Séniors est totalement distinct de la Fédération de la Retraite Sportive.

La Retraite Sportive De Nos Vallées a pris la décision d'être partenaire de cette démarche pour en faire bénéficier ses adhérents.

Pour bénéficier de cette aide de 15 €, il faut :

- Prendre sa licence au tarif normal
- Fournir au secrétariat :
- Les éléments de votre Carte PASS'Région Séniors
- Un RIB

Après validation et remboursement par la région, le club fera la même démarche et versera sur le compte de l'adhérent, les 15 € de remise.

Attention : une seule cagnotte de 15 € par Carte PASS'Région Séniors.